

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du Samedi 22 Mars 2008

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL-COMPTE RENDU de SEANCE

Date de convocation : 18 Mars 2008

Date de l'affichage
de l'extrait de délibération : 27 Mars 2008

.....

L'an deux mille huit, le vingt deux mars, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. SILLAIRE, Maire**
Etaient présents : **Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, Mme LAJUS-DEBAT, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, Mme TISSOT, M. DALICHAMPT, Mme DREYER, M. NARRAIDOO, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, Mme BOUGIE**
Excusée : **Mme REMILLY** ayant donné procuration à **M. GORCE**
Secrétaire de séance : **M. MAURY**

.....

Le Directeur Général des Services procède à l'appel des membres présents (26 membres présents et 1 procuration) : le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance en procédant à l'installation des membres élus à l'issue des scrutins des 9 et 16 mars 2008, dans leurs fonctions.

Puis, il passe la parole à la doyenne d'âge de la séance, Mme TROUSSON Pâquerette qui :

- suite à vote, déclare **M. MAURY** Christophe secrétaire de séance
- suite à vote, déclare deux assesseurs pour ces opérations de vote : **MM. GORCE** et **CHAMPENOIS**

.../...

ELECTION du MAIRE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Votants = 27

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 27

Bulletins nuls ou blancs = 0

Suffrages exprimés = 27

Majorité absolue = 14

Ont obtenu :

M. GORCE Jean-Robert = 6 voix

M. SILLAIRE Roger = 21 voix

M. SILLAIRE Roger, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

FIXATION NOMBRE ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : M. DOMINIAC et 5 abstentions : MM. GORCE, FASSOTTE, Mmes REMILLY, GIROT, BOUGIE), décide :
- de fixer le nombre d'adjoints à SEPT.

ELECTION des ADJOINTS

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Votants	= 27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	= 27
Bulletins nuls ou blancs	= 0
Suffrages exprimés	= 27
Majorité absolue	= 14

Ont obtenu :

Liste COYEN Edith	= 21 voix
Liste REMILLY Maire Laure	= 6 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme COYEN Edith.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE